

**Hall A**  
**APPARTEMENT DE 4 PIECES**  
**n° A205 au 2ème Étage**

ENTREE	9,20 m <sup>2</sup>
SEJOUR / CUISINE	32,95 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	13,10 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	10,40 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	10,40 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAINS	6,15 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU	2,00 m <sup>2</sup>
WC	1,20 m <sup>2</sup>
DEGAGEMENT	2,80 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>88,20 m<sup>2</sup></b>
BALCON	4,60 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXES</b>	<b>92,80 m<sup>2</sup></b>

PLAN EVOLUTIF

**LEGENDE**

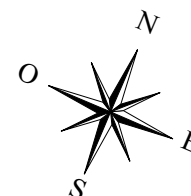
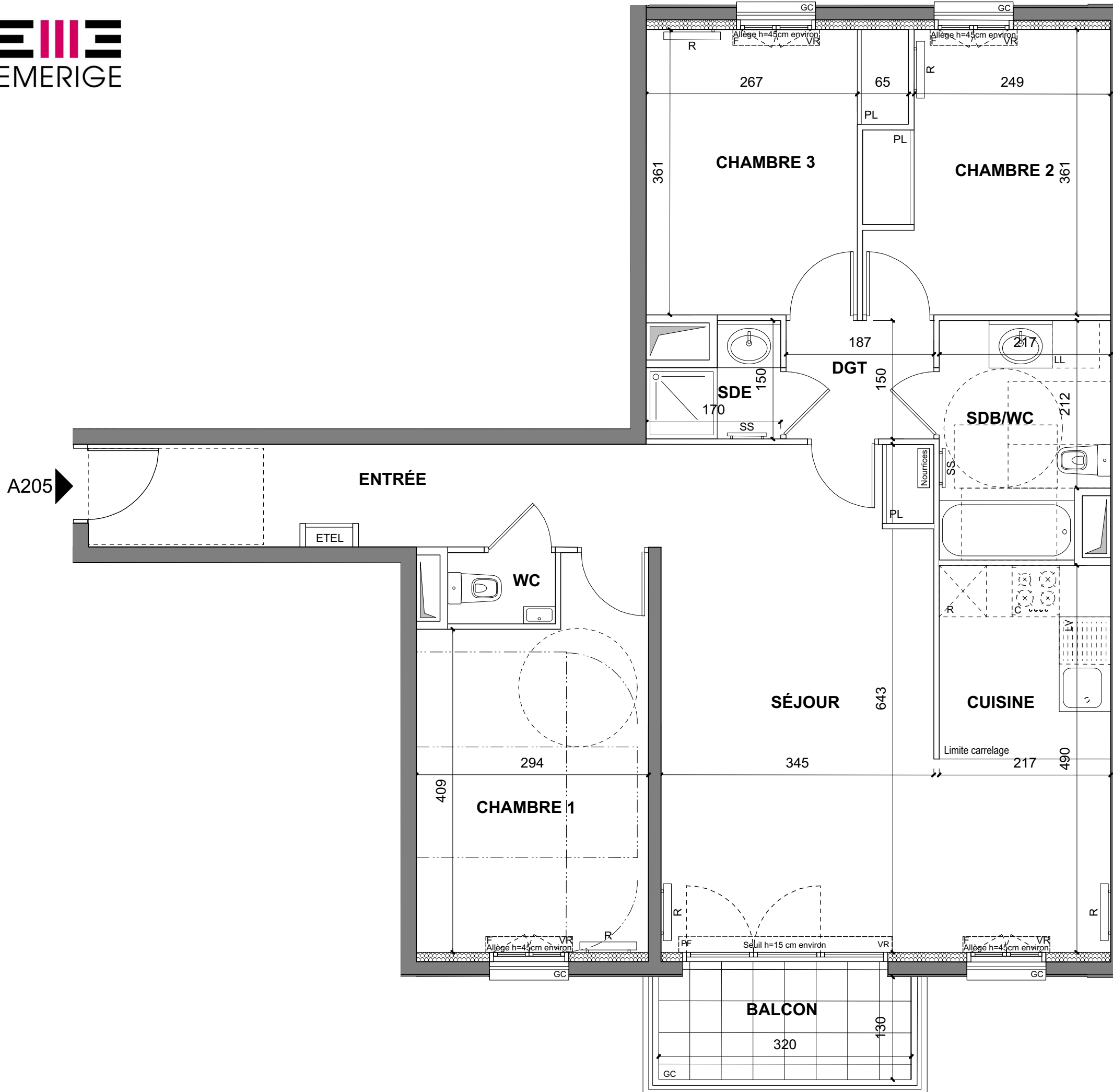
VR	Volet Roulant	SS	Sèche Serviette
VB	Volet Battant	R	Radiateur
GC	Garde Corps	R	Réfrigérateur
++++	Soffite / faux plafond	LV	Lave Vaisselle
ETEL	Esp techn. elect. du Igt	LL	Lave Linge
PL	Placard	C	Cuisson
---	Retombée de poutre		

Série Notaire indice 3 29 mars 2023

Echelle : 0 0,5 1 2m



SAS URBANITA ARCHITECTURE



Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipement électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.